

CHIENS DANGEUREUX

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA DECLARATION DE CHIEN DANGEUREUX

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

1^{ère} catégorie (dit chiens d'attaque) :

- les pit-bull
- les boerbull

2^{ème} catégorie (dit chiens de garde ou de défense) :

- les staffordshire bull terrier
- les american staddfordshire terrier
- les rottweiller
- les tosa-inu

Ces chiens font l'objet d'une déclaration obligatoire en Mairie.

Les pièces à fournir sont :

- le carnet de vaccination
- le certificat d'assurance spéciale
- le certificat de tatouage
- la carte d'identité du maître